

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
AGENCE NATIONALE DES BARRAGES ET TRANSFERTS
N° DE L'IDENTIFIANT FISCAL : 000516097080625

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N° 37/25
Pour la réalisation du projet : Dévasement du Barrage Hamiz (W. Boumerdes).

L'Agence Nationale des Barrages et Transferts lance un avis d'appel d'offres National ouvert avec exigences de capacités minimales, pour le dévasement du Barrage Hamiz (W. Boumerdes).

Les entreprises ou groupements d'entreprises, intéressées par cet appel d'offres doivent répondre aux critères cités ci-dessous :

1- CAS D'ENTREPRISE SEUL :

a) Capacités professionnelles :

Doit disposer d'un Certificat de qualification et de classification professionnelle en travaux publics, ou hydraulique classé à la catégorie 7 ou plus.

b) Capacités financières : Avoir un chiffre d'affaire moyen pendant les Cinq dernières années supérieure ou égale à 100 000 000 DA justifié par les bilans des 05 dernières années, visé par l'administration fiscale

c) Capacités techniques :

1-Moyens humains : Le soumissionnaire doit proposer un dragueur ayant une expérience supérieure ou égale à cinq (05) années dans la manipulation des dragues aspiratrices.

L'expérience du dragueur doit être justifiée par un C.V dûment signé par l'intéressé et accompagné de l'attestation de travail et/ou certificats de travail signé par le ou les employeurs + Affiliation CNAS ou fiche de carrière.

2- Moyens matériels : Le soumissionnaire doit fournir un matériel de dragage répondant aux spécifications techniques suivantes :

- Une drague suceuse à désagrégateur d'une capacité d'aspiration minimum de 2000m³/h mixture équipée d'une élinde qui peut atteindre 20 m ou plus de profondeur ;
- Un bateau de servitude ;
- Une pompe de relais ou booster d'un débit de refoulement minimum de 2000m³/h (mixture)

Le soumissionnaire doit joindre les caractéristiques et fiches techniques du matériel indiqué ci-dessus délivrés par les fabricants accompagnée obligatoirement des documents justificatifs (Acte de propriété ou contrat de location ou contrat de mise à disposition ou leasing + fiche de dédouanement ou un constat d'un commissaire priseur ou l'huissier de justice) ;

3- Références professionnelles :

Avoir réalisé au moins un projet de dévasement hydraulique des barrages ou petite barrage ou retenue ou des ports.

- Seuls les projets justifiés par des attestations de bonne exécution seront pris en considération.

2- CAS DE GROUPEMENT :

a) Capacités professionnelles :

Le chef de file doit disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, en travaux publics ou hydraulique classé à la catégorie 7 ou plus et doit être majoritaire, Pour les membres, le certificat de qualification et classification doit être classé à la catégorie 6 ou plus en travaux publics ou hydraulique.

b) Capacités financières :

Avoir un chiffre d'affaire moyen pendant les Cinq dernières années supérieure ou égale à 100 000 000DA justifié par les bilans financiers.

Le chiffre d'affaires moyen du groupement sera calculé proportionnellement au taux de participation de chaque membre.

c) Capacités techniques :

Le chef de file ou l'un des membres doit répondre aux conditions suivantes :

1-Moyens humains : Le groupement doit proposer un dragueur ayant une expérience supérieure ou égale à cinq (05) années dans la manipulation des dragues aspiratrices.

L'expérience du dragueur doit être justifiée par un C.V dûment signé par l'intéressé et accompagné d'attestations de travail et/ou des certificats de travail, signés par le ou les employeurs + Affiliation CNAS ou fiche de carrière.

2- Moyens matériels : Le groupement doit fournir un matériel de dragage répondant aux spécifications techniques suivantes :

- Une drague suceuse à désagrégateur d'une capacité d'aspiration minimum de 2000m³/h mixture équipée d'une élinde qui peut atteindre 20m et plus de profondeur ;
- Un bateau de servitude ;
- Une pompe de relais ou booster d'un débit de refoulement minimum de 2000 m³/h (mixture)

Le soumissionnaire doit joindre les caractéristiques et fiches techniques du matériel indiqué ci-dessus délivrés par les fabricants accompagnée obligatoirement des documents justificatifs (Acte de propriété ou contrat de location ou contrat de mise à disposition ou leasing + fiche de dédouanement ou un constat d'un commissaire priseur ou l'huissier de justice) ;

3- Références professionnelles :

Avoir réalisé au moins un projet de dévasement hydraulique des barrages ou petite barrage ou retenue ou des ports.

- Seuls les projets justifiés par des attestations de bonne exécution seront pris en considération.

Pour plus de détail sur le contenu du dossier d'appel d'offres veuillez consulter le cahier des charges.

Les entreprises et/ou groupement d'entreprises intéressés, doivent retirer le cahier des charges conformément aux dispositions de l'article 63 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires peuvent se rapprocher de l'Agence Nationale des Barrages et Transferts pour retirer le cahier des charges contre dépôt d'un chèque bancaire certifié d'un montant non remboursable de Vingt Mille Dinars Algérien (20 000 DA) au profit de l'Agence Nationale des Barrages et Transferts.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention «dossier de candidature», «offre technique» ou «offre financière», selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
« Appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N° 37/25 »

«Dévasement du Barrage Hamiz (W. Boumerdes) »
Direction de la Réglementation et des Affaires Contentieuses (DRAC)

Service des Marchés Publics

03, Rue Mohamed Allilet BP 235, Kouba -Alger

Le délai de préparation des offres est fixé à quarante cinq (45) jours, à partir de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou le portail électronique des marchés publics.

L'heure limite de dépôt des offres sera avant 12h00. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite de dépôt des offres sera prorogée au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique au siège de l'ANBT à 13h30 le même jour de dépôt des offres, les soumissionnaires sont invités à y assister.

NB : Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée égale à (90) jours augmentée par la durée de préparation des offres fixée par le service contractant, à compter de la date de remise des offres.